

CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2021

– **point 3 du § finances :**

« **acquisition de la parcelle – section BI n°76 d'une superficie de 13.180 m² = dossier présenté par le Maire.**

Afin de pouvoir construire le nouvel EHPAD sur le site de Nogarède ainsi qu'un lotissement communal, il est proposé au conseil municipal d'acheter la parcelle section BI n°76 d'une superficie de 13.180 m² ... au prix de 50€/m², soit un total de 659.000€. Il est précisé que l'estimation des Domaines est de 30€/m² alors que les prix pratiqués sur le secteur sont de 65€/m², le vendeur ayant reçu une proposition dans ce sens de la part d'un promoteur mais a donné la priorité à la commune. »

intervention de Patrick PUIGMAL, liste CERET ENSEMBLE :

Sur le dossier de la reconstruction de l'EHPAD, nous sommes en désaccord avec vous, Monsieur le Maire, depuis le départ.

Notre position est claire : **il faut reconstruire cet EHPAD, le plus rapidement possible et nous étions même prêts à accepter un changement de lieu sous réserve qu'il n'y ait pas de retard dans la construction et qu'il n'y ait pas de majoration financière du projet.**

Or, **aucune de ces conditions ne sera remplie** et je vais expliquer pourquoi.

Sur le délai : au départ, vous pensiez transférer à Nogarède tels quels les plans prévus à la gare ; bien évidemment, ce n'est pas possible. Je vous l'ai dit en son temps d'ailleurs même si vous-même et votre adjoint à l'urbanisme avez prétendu le contraire ... Vous envisagiez un allongement limité à 6 mois ce qui pouvait être acceptable alors qu'actuellement vous parlez d'une mise en service au mieux en 2025 ; quand on connaît les débordements de ce type de projet : cf le Musée d'Art Moderne où le dépassement sera supérieur à 1 an, on ne peut être que dubitatifs sur cette date.

Conséquence : les résidents et les personnels soignants devront prendre leur mal en patience dans des locaux vieillissants, inadaptés et qui, surtout, ne correspondent pas aux normes de sécurité notamment incendie. De plus, des investissements importants sont réalisés tous les ans sur le site actuel, en pure perte dans la perspective de la reconstruction.

Sur le volet financier, il y aura une forte majoration du projet, quoique vous en disiez, d'autant que des frais ont déjà été engagés pour le site de la gare (par exemple, honoraires de la Société d'Aménagement, dédit de l'architecte retenu à la suite de l'appel d'offres architectural).

Cette majoration financière concerne la ville qui achète le terrain 50€ le m² alors que le service des Domaines l'estime à 30€ le m², soit près du double. Pour mémoire, le terrain de la gare a été acheté 24€ le m² = c'est du simple au double. On verra bien ce qu'en pense le contrôle de légalité de la Préfecture !

Cette majoration financière va impacter surtout les finances de l'EHPAD : pourra-t-il supporter cette construction sur son budget ? oui, il y parviendra, mais la conséquence en sera une forte augmentation du tarif d'hébergement facturé aux résidents alors que jusqu'alors nous avons un établissement qui a un des plus faibles prix de journée du département. Cela, il faut bien que les Cérétans en aient conscience.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous regrettons que vous n'ayez pas reconnu que vous vous êtes trompés sur ce dossier, en faisant table rase des propos de la campagne des municipales quant à la perspective de réaliser ce projet à Nogarède.

Pour mémoire, **je rappelle que ce dossier était bouclé par l'équipe municipale sortante au point de vue :**

- **de l'emplacement** (le quartier de la gare dans le cadre d'un projet ambitieux intergénérationnel qui permettait de réhabiliter ce quartier qui en a bien besoin), **du choix de l'architecte,**
et des financements.

Il ne restait qu'à lancer les appels d'offres, et ce, dès l'automne 2020 pour choisir les entreprises et la construction pouvait commencer.

Dès lors, notre groupe votera contre le projet d'acquisition de ce terrain par la ville.

Lors de la discussion qui a suivi, Jean PARAYRE s'est étonné qu'une parcelle de 13.180 m² permette d'accueillir la Maison de Retraite et un lotissement communal...

In fine : vote « contre » des 4 élus de la liste CERET ENSEMBLE.

– autres points évoqués : pas de commentaires particuliers.

simplement à signaler =

. des demandes de subventions à l'Etat au titre du plan de relance (Sant Roch, Casa Catalana, rénovation énergétique de la mairie, rénovation énergétique du stade Fondecave).

. une prime COVID aux agents municipaux qui ont eu des sujétions spécifiques pendant le confinement de mars à mai 2020.